



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **la société THOMAS & PIRON HOME** (Monsieur Jean-François VICAIRE) située Rue de la Besace 14 à 6852 Opont.

Le terrain concerné est situé **Rue d'Avister, 47+49 à 4130 Esneux et cadastré division 1, section A n°893A.**

La demande vise les travaux suivants : Construction d'un ensemble de deux villas avec piscine et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°3) pour les raisons suivantes :

- L'emprise au sol des volumes secondaires des habitations n'est pas subordonnée à celle des volumes principaux ;
- Le recul par rapport à l'alignement est supérieur à 15m ;
- L'emprise bâtie est supérieure à 100m² ;
- Les toitures plates des volumes principaux et des volumes secondaires ;
- L'utilisation de béton comme matériaux de parement ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

La demande de permis d'urbanisme est relative aux actes et travaux suivants :

- la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions;
- Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article R.IV.40-2 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9:00 à 12:00 et **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.** le jeudi de 17:00 à 19:00, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : **04/380.93.35**, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve à l'Administration communale, Service urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24 août 2026 au 7 septembre 2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be